



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69408

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les revendications formulées par les médecins généralistes eu égard à leurs conditions d'exercice. Celles-ci se sont dégradées de manière préoccupante. Aux longues journées de travail s'ajoutent les gardes, les interventions de nuit, les exigences, souvent de confort, de leurs patients, les problèmes croissants de sécurité, les départs à la retraite des médecins de campagne non remplacés... De plus, les honoraires misérables n'ont pas été revalorisés depuis fort longtemps. Pour une consultation, un médecin de famille est moins bien payé qu'un coiffeur pour une coupe de cheveux ! Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 fixe un chiffre d'évolution particulièrement faible pour les soins de ville, alors qu'il est actuellement le poste en plus forte progression. Les médecins généralistes attendent une revalorisation dès l'année prochaine de leurs honoraires. Ils demandent que la valeur de la consultation de base soit portée à 20 euros (131,19 francs contre 115 francs actuellement), et celle de la visite à 30 euros (196,79 francs contre 140 francs). Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour répondre aux médecins généralistes et mettre un terme à leur découragement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69408

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6713